

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,  
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE  
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2118)

### AMENDEMENT

N ° AS23

présenté par

M. Viry

-----

### ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.